

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 22 avril 2008 de Mmes Alexandra Rys, Nathalie Fontanet, Marie Chappuis, Anne-Marie Gisler, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Salika Wenger, MM. Jean Sanchez, Alpha Dramé, Pascal Rubeli, Olivier Tauxe et Pierre Rumo, renvoyée en commission le 23 avril 2008, intitulée: «Déplacement des activités portuaires: il est temps de faire des propositions».

Rapport de Mme Diana Duarte Rizzolio.

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie le 3 juin 2008, sous la présidence de Mme Alexandra Rys, et les 17 juin, 2 et 23 septembre 2008, sous la présidence de Mme Anne-Marie Gisler, pour étudier cette motion. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier.

Cette motion a été renvoyée en urgence en commission le 23 avril 2008, car la motion M-738 «La rade en rade» et les propositions du Conseil administratif PR-595 «Equipement des nouveaux sites d'implantation des pavillons de la rade» et PR-598 «Annulation de la proposition PR-364 – pourtour de la rade» en relation avec l'aménagement de la rade y étaient à l'étude.

Seuls les extraits d'auditions en rapport avec le déplacement des activités portuaires sont présentés dans ce rapport.

Rappel de la motion

Considérant que:

- l'inadéquation des activités portuaires sur le quai marchand de la rade de Genève avec la fréquentation du public et le tourisme;
- le danger que représentent ces activités dès lors que le chantier demeure accessible au public;
- le souhait de permettre une meilleure accessibilité au lac et de diminuer le trafic occasionné par les convois déplaçant les bateaux;
- la volonté des professionnels de trouver une solution satisfaisante pour le déplacement de leurs activités;
- les différents projets et motions actuellement à l'étude devant la commission de l'aménagement et de l'environnement,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- saisir les autorités cantonales pour trouver une solution pour le déplacement des activités portuaires, notamment en étudiant la possibilité d'un tel déplacement sur le site du Vengeron ou dans le cadre des travaux d'extension de la Société nautique de Genève;
- tenir le Conseil municipal informé de l'avancée des discussions et des différentes propositions étudiées.

Préambule

Cette motion a été rédigée par plusieurs membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement à la suite de l'audition de membres de l'Association suisse romande des professionnels du nautisme (ASRPN), qui travaillent sur les quais. Lors de leur audition, le 15 avril 2008, ils ont relevé que le quai marchand des Eaux-Vives, où la cohabitation avec les autres utilisateurs devient de plus en plus difficile, pose des problèmes de sécurité.

Le but de la motion n'est pas de déplacer l'ensemble des bateaux et ainsi de priver la rade de ses bateaux, mais d'étudier la possibilité de déplacer certaines des activités portuaires qui, aujourd'hui, posent notamment des problèmes de sécurité lorsque les quais sont très fréquentés.

Séance du 3 juin 2008

Audition de M. Michel Mooijmann, responsable des dépôts – région Ouest, Implenia Constructions SA

M. Mooijmann explique que sa société utilise depuis une cinquantaine d'années une partie du stationnement sur le quai pour ses activités sur le lac Léman (travaux d'enrochement, conduite-refroidissement de bureaux, aménagement de ports, etc.). Il précise que les travaux lacustres sont importants à Genève et que la surface utilisée est approximativement de 1000 à 3000 m². M. Mooijmann ajoute que cette surface est indispensable à ces activités, bien que l'emplacement puisse changer.

Un commissaire déclare que la commission imaginait que ces activités pourraient être déplacées, soit dans la zone du Vengeron, soit dans la zone portuaire de la Nautique. M. Mooijmann répond que la réflexion est maintenant relativement ancienne. Il mentionne que l'idée était de déplacer ces activités dans la future extension de la Nautique ou au début du quai de Cologny, après la Belotte.

Le commissaire demande ensuite si des installations sont nécessaires à terre. M. Mooijmann répond que l'idée est de créer un ponton et une estacade afin d'avoir une activité cachée.

Un commissaire demande quelles seraient les conditions générales d'un site pour accueillir ces activités. Elle se demande en outre quel serait le coût de ces aménagements. M. Mooijmann répond qu'il faut un lieu facilement accessible. Il précise que des aménagements routiers seraient en l'occurrence nécessaires à la Belotte, puisque pour le moment la seule solution pour entrer dans ce port, en venant de la ville, est de faire demi-tour à la Pallanterie. Il rappelle en outre que la traversée de Vézenaz en tranchée couverte permettra peut-être de faire un tournant à gauche. Le déplacement de toutes les activités a été estimé à 1,2 million à 1,5 million de francs.

Un commissaire demande si sa société loue l'emplacement actuel. M. Mooijmann répond qu'un loyer est payé tant pour le conteneur à terre que pour l'usage sur le lac. Il précise qu'il s'agit d'une redevance payée à l'Etat.

Un commissaire remarque que l'emplacement actuel sert également d'étape pour d'autres chantiers se déroulant au centre-ville. M. Mooijmann répond par la négative en mentionnant que les réfections de conduites se déroulent dans le lac. L'entreprise intervient côté lac.

Un commissaire signale que la grue serait également déplacée, dans l'hypothèse d'un déménagement. Il se demande en l'occurrence si des contacts ont été pris avec les autres usagers. M. Mooijmann répond bien connaître cette grue qui fonctionne pour les privés qui veulent mettre un bateau à l'eau. D'autres grues existent aux Pâquis et à la Nautique et sont surchargées. Il mentionne que la question d'un déplacement n'a pas été abordée avec les autres usagers. Il doute cependant qu'un nautisme de plaisance soit bien adapté au Vengeron. Il signale qu'il existe un problème de vents. La Belotte est protégée de la bise mais pas du vent, raison pour laquelle il sera sans doute nécessaire de créer un enrochement.

Un commissaire demande combien de temps nécessiteraient ces travaux et le déménagement. Elle se demande par ailleurs qui paierait ces aménagements. M. Mooijmann répond que la question n'a pas encore été examinée. Il pense cependant que ces travaux pourraient se faire en un hiver et le déménagement en un à deux mois. Il ne sait pas qui participerait financièrement à ce projet.

Audition de M. Alec Tournier, secrétaire général de la Société Nautique de Genève, et de M. Gérard Devaud, ancien président de la Société Nautique de Genève et membre actif de la commission chargée de l'agrandissement du port

M. Devaud présente le projet d'agrandissement du port qui comptera 400 places de plus, soit au total 1000 places (projet présenté dans le *GHI* du 15 novembre 2007). Il mentionne que le projet d'extension propose en outre une plage, comme à l'origine (en 1933 plage naturelle), ce qui représenterait une protection pour le port. Il précise que les Mouettes genevoises ont été rapprochées afin de répondre à la demande de M. Cramer. Il signale également qu'un site pour les pêcheurs serait aménagé et que quelques éléments sont gagnés pour l'école de voile.

M. Devaud remarque que l'Etat a demandé une nouvelle extension pour 200 bateaux de plus, lesquels seraient transférés de la rade. Il mentionne que ce nouveau projet est en cours d'étude. M. Tournier signale encore que la morphologie du projet provient d'une étude menée par l'EPFL et qui portait sur les effets de la bise et des vagues. M. Devaud précise qu'un petit port sera également aménagé au nord du site pour les régates d'été.

Un commissaire demande si le déplacement des entreprises lacustres de la rade a été inséré dans la demande de l'Etat. M. Devaud répond qu'il semblerait que ces entreprises seront implantées au bas de la rampe de Vézenaz. Il ajoute que les travaux sont d'ailleurs presque terminés.

Un commissaire signale que les chantiers navals imaginaient être potentiellement intégrés dans l'extension. M. Tournier répond qu'il est nécessaire de différencier les chantiers navals et les entreprises lacustres. Il rappelle que quelques chantiers

navals sont déjà sur le site. M. Devaud ajoute que rien n'a encore été arrêté à ce sujet pour le moment.

Une commissaire (bien informée!) demande ensuite s'ils connaissent le projet de l'Etat pour élargir le quai de 30 à 40 mètres avec les déblais du CEVA (liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse). M. Devaud répond n'avoir rien entendu de plus que la commissaire. Il ajoute que cet aspect échappe à leur vision.

Une commissaire demande avec quel service de l'Etat ils sont en relation. M. Devaud répond avec le garde-port cantonal (que la commission auditionnera lors d'une prochaine séance).

Une commissaire libérale mentionne ensuite que les informations provenant des entités publiques ne sont pas claires. Elle se demande quelle serait la possibilité d'accueil des entreprises et des chantiers navals dans le cadre de l'extension. M. Devaud répond qu'il est possible d'imaginer des aménagements en aval, dans la zone de tranquillité créée par le port.

M. Tournier mentionne qu'il est nécessaire de se rendre compte que l'extension de la Nautique protégera une bonne partie du périmètre.

Une commissaire demande si le bric-à-brac des chantiers navals ne déplaira pas aux membres de la Nautique. M. Devaud répond par la négative en mentionnant que ces chantiers se situeraient dans le périmètre de la Nautique et non sur le site même. M. Tournier ajoute que le terrain de la Nautique est très restreint et que l'esplanade Alinghi appartient au domaine public. M. Devaud pense que le site en aval de la Nautique serait pertinent pour les chantiers navals, les dérivateurs et les entreprises lacustres. Il pense que cela aurait du sens.

Une commissaire demande ensuite si un droit de superficie lacustre existe. M. Devaud répond qu'il s'agit d'une concession et que la redevance est calculée en fonction de la capacité.

Séance du 17 juin 2008

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, et de M. Antonio Pizzoferrato, chef du Service de la sécurité et de l'espace public

M. Maudet déclare que des divergences de vues assez profondes se sont révélées entre l'Etat et la Ville. Il rappelle que la maîtrise du sol est partagée entre ces deux entités et que la proximité immédiate de l'eau est contrôlée par le Canton. Il ajoute que M. Cramer considère comme normale la multiplicité d'activités autour de la rade, ce qui n'est pas la vision de la Ville. Cette dernière a dès lors pris quelques mesures sur son domaine public, notamment en déplaçant des conteneurs et en prenant contact avec les associations de propriétaires de bateaux. Il évoque ensuite les épaves de bateaux qui se trouvent notamment sur le quai Gustave-Ador et il rappelle qu'elles se trouvent sur le domaine public de la Ville qui a été cédé à l'Etat dans les années 1970. Il précise qu'il était sans doute considéré à cette époque comme logique de donner la gestion de la proximité de l'eau à l'Etat. Cependant, une

convention est révocable et la Ville aurait pu reprendre ces terrains. Une série de servitudes liées aux estacades empêchent cette démarche et le Conseil d'Etat semble à présent enclin à faire de l'ordre sur les quais. Il a ainsi été possible de déplacer la zone de délestage des cars. Les bonnes dispositions du Canton permettent donc d'envisager une autre démarche que la dénonciation de la convention. Les grues marchandes seront déplacées et le hangar pour les Mouettes débarrassé à la fin de l'année. Les grues soulevant les bateaux ne pourront guère être déplacées pour le moment. M. Pizzoferrato ajoute que la circulation a également été modifiée afin de rendre l'espace plus attrayant, grâce notamment à des bornes rétractables.

Une commissaire demande où iront les Mouettes. M. Maudet répond qu'il fait référence uniquement à un hangar dans un état déplorable se trouvant sur le quai Gustave-Ador.

Une commissaire demande quelle est l'emprise du Canton au bord du lac. M. Pizzoferrato répond que les quais bas sont gérés par l'Etat et les quais hauts par la Ville. Il mentionne cependant que cela dépend des lieux.

Audition de M. Yves Duffey, chef du Service des gardes de l'environnement et de la capitainerie, et de M. Guillaume Zuber, directeur du Service de surveillance des communes

Une commissaire mentionne qu'il semblerait que des démarches soient entreprises pour déplacer certaines activités et elle demande ce que les services peuvent dire à ce sujet.

M. Duffey répond que c'est le Groupe Rade qui s'occupe de cela depuis quelques années. Il mentionne que le Groupe Rade élargi permet d'étudier les grands projets alors que le Groupe Rade restreint traite les dossiers de manière opérationnelle. Toutes les activités ont par exemple été fichées et ont fait l'objet de mesures comme l'installation de bornes à l'entrée des chantiers navals, ce qui permet de limiter le nombre de véhicules sur le quai marchand. Il ajoute qu'une rampe de mise à l'eau a été construite au bas de la rampe de Vézenaz afin de permettre aux privés de mettre leur embarcation à l'eau en dehors des Eaux-Vives. Les conteneurs ont été revus afin d'unifier leur aspect, et un quai de chargement a été construit au bas de la rampe de Vézenaz. Le Vengeron et le port de Corsier voient également des projets qui ressortent peu à peu des cartons. Il précise que le bâtiment des Mouettes sera détruit l'année prochaine, mais il mentionne que tout ne pourra pas être supprimé du périmètre de la rade.

Une commissaire demande si le hangar pour les Mouettes qui va être détruit est bien une centrale photovoltaïque. M. Duffey acquiesce. Il mentionne ensuite que la partie chantier naval Swiss Boat sera sans doute déplacée à Corsier port.

La commissaire remarque que le Vengeron ne semble pas un endroit idéal en raison de sa disposition. M. Duffey répond que le projet qui est envisagé sur ce site est plus modeste que ce qui avait été projeté jadis. Il est question d'y construire un enrochement ainsi que des estacades pour environ 200 places.

Une commissaire demande ensuite quelle est la position de l'Etat sur cette problématique. M. Duffey répond que l'idée est de rendre le quai marchand des Eaux-Vives à la population tant au niveau de la sécurité que de la vue et de la circulation.

La commissaire demande qui prendra en charge le coût inhérent au déplacement de ces activités. M. Duffey répond que tout ce qui se trouve sur le domaine public relève de l'Etat. Il mentionne encore que les flous qui existaient depuis de nombreuses années sont systématiquement éclaircis.

La commissaire remarque alors que le Groupe Rade a été abandonné quelques années. M. Duffey répond qu'il a été ranimé il y a deux ans. Il signale ensuite que la collaboration entre l'Etat et la Ville de Genève se déroule merveilleusement bien.

Une commissaire demande quels sont les services de la Ville et du Canton qui figurent dans le Groupe Rade. M. Duffey répond qu'il y a la Sécurité, l'Aménagement, la Voirie, le SEVE, les Monuments et sites ainsi que le Génie civil.

Une commissaire demande ensuite ce qu'il en est du parking se trouvant sur le quai des Pâquis. M. Duffey répond que les emplacements seront réservés et marqués au sol et que l'hivernage des bateaux (15 octobre–15 mai) sera concentré aux Pâquis, au niveau de l'actuel parking. La commissaire demande encore si les bateaux hivernés seront déplacés sur l'extension prévue à la Nautique. M. Duffey répond par la négative en déclarant que le transport d'un bateau est très onéreux.

Séance du 2 septembre 2008

Audition de M. Thierry Lavalley, Société des hôteliers de Genève.

M. Lavalley rappelle que les hôteliers ont toujours demandé un projet global sur la rade. Il ajoute que ce projet serait nécessaire pour réaliser des propositions concrètes. Il précise que les hôteliers sont très intéressés par le sujet et sont eux-mêmes prêts à participer financièrement. Il remarque qu'il serait toutefois nécessaire de connaître les enjeux et l'orientation du projet pour ce faire.

Une commissaire demande ce que les hôteliers pensent du déplacement des activités portuaires. M. Lavalley répond qu'il n'y a pas d'hôtels de ce côté de la rade. Il pense, cela étant, qu'il est nécessaire de définir un concept global en trouvant une solution pour les activités portuaires même si ces dernières ne représentent pas une priorité pour les hôteliers.

Séance du 23 septembre 2008

Audition de M. Pierre Perroud, chef du secteur entretien et transformations, Office des bâtiments, Département des constructions et des technologies de l'information

M. Perroud, lors de son audition, précise que son service est concerné par le bâtiment sécurité Rade qui regroupe plusieurs services. Il rappelle que ce projet a maintenant plusieurs années. Il explique que le bureau BMV a été mandaté, d'entente avec la Ville, pour faire une étude de faisabilité. Il remarque encore que

toutes les demandes ont pu être intégrées. Il évoque les services d'urgence en mentionnant qu'un accès indépendant leur a été prévu. Il explique ensuite que le projet envisage la démolition du pavillon actuel et une reconstruction complète. Le projet est estimé à 6,5 millions de francs, mais est pour le moment au point mort car, s'il a obtenu l'aval des départements, il doit encore être présenté au Conseil d'Etat. M. Muller doit se pencher sur ce dossier afin de l'introduire auprès du Conseil d'Etat. Il signale ensuite que le travail s'est déroulé par le biais d'un groupe de travail qui a défini que la situation du pavillon actuel est optimale pour les sauvetages dans la rade. Ce projet n'appartient pas aux projets de lois déposés cet automne, ce qui signifie qu'il ne pourra pas débuter avant 2010. Il mentionne encore que de nombreux contacts ont eu lieu avec la Commission des monuments, de la nature et des sites pour l'intégration du bâtiment dans la rade.

Une commissaire demande si des contacts ont été pris avec les chantiers navals. M. Perroud répond par la négative.

Discussion finale

Le groupe A gauche toute! déclare que la rade est effectivement en rade, mais que de nombreuses choses se sont toutefois déroulées. La motion M-790 propose quelques pistes. Le groupe demeure inquiet au vu des délais et de l'urgence et constate que chacun travaille dans son coin et que les retards semblent être une conséquence. Le groupe votera cette motion.

Les socialistes remarquent que le déménagement des activités portuaires semble avoir commencé et que des sites et activités précises ont été cités en commission. Cette motion demande des adaptations.

La présidente et les libéraux acquiescent et proposent d'ajouter une seconde invite et de modifier la dernière invite.

Votes de la commission

Une deuxième invite et une modification de la troisième invite sont proposées:

- rajouter une deuxième invite: «faire un état des projets et des travaux à ce jour»;
- modifier la troisième invite: «tenir le Conseil municipal informé, au moins deux fois par an, de la collaboration entre les différents partenaires et de l'état d'avancement des projets».

Ces amendements sont acceptés à l'unanimité.

Mise au vote, la motion M-790 amendée est acceptée à l'unanimité.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- saisir les autorités cantonales pour trouver une solution pour le déplacement des activités portuaires, notamment en étudiant la possibilité d'un tel déplacement sur

le site du Vengeron ou dans le cadre des travaux d'extension de la Société nautique de Genève;

- faire un état des projets et des travaux à ce jour;
- tenir le Conseil municipal informé, au moins deux fois par an, de la collaboration entre les différents partenaires et de l'état d'avancement des projets.